



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 1^{er} décembre 2023



Date de convocation : 24 novembre 2023	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX - 1 ^{er} adjoint au Maire
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 11 / Votants : 12	
Quorum fixé à 8 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur BONDIER Daniel - <i>Maire</i>- Monsieur LACROIX Eddy - <i>1er adjoint au Maire</i>- Madame ANSTETT Anne-Marie - <i>2^e adjointe au Maire</i>- Madame GAGNEUX Amandine - <i>Conseillère municipale</i>- Monsieur BLANC David - <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur CURNILLON Jean-Philippe - <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur PERRIN Michel - <i>Conseiller municipal</i>- Madame MORAND Valérie - <i>Conseillère municipale</i>- Monsieur MESSAGER Christian - <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur MULLIEZ Bruno - <i>Conseiller municipal</i>- Madame VUILLOT Frédérique - <i>Conseillère municipale</i>	
Membre de l'assemblée délibérante absente excusée et représentée par ordre du tableau : <ul style="list-style-type: none">- Mme RAMELET Marie-Odile - <i>Conseillère municipale</i> - pouvoir donné à Mme ANSTETT Anne-Marie	
Membre de l'assemblée délibérante absente et non représentée ; par ordre du tableau : <ul style="list-style-type: none">- Madame LAGRANGE Anne-Laure - <i>Conseillère municipale</i>	

Ordre du jour de la séance :

1. Phase final Plan forestier
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2023
3. Primes de fin d'année
4. Achat local « ancien atelier de menuiserie
5. Point repas des aînés 2023 - Tarif pour repas payant
6. Comptes rendus de réunions et informations diverses
7. Questions diverses

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire – Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

Monsieur le Maire remercie pour leur présence les agents de l'Office National des Forêts : **Monsieur Yann GILBERT**, aménagiste, en charge du plan d'aménagement forestier et **Monsieur Éric SUILLLOT**, technicien forestier territorial. Les deux invités interviendront, pour la seconde fois en conseil municipal, dans le cadre du plan d'aménagement forestier communal pour la période 2024 à 2043. Il est noté qu'une sortie en forêt des élus est intervenue le 18 novembre dernier.

1. Phase finale du Plan forestier :

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Yann GILBERT**, aménagiste, en charge du plan d'aménagement forestier. Cette étude a été réalisée, sur la base d'observations et d'analyses sur plusieurs mois. Elle permet d'avoir une vue d'ensemble de l'état de la forêt et indique les orientations à prévoir pour les vingt prochaines années.

Extrait de la note de présentation :

« La forêt communale de Plainoiseau, d'une surface totale de 39.72 ha, se situe dans la Région naturelle de la petite montagne jurassienne. C'est une forêt de colline dont un tiers est situé sur des pentes peu accessibles. Elle est répartie en 4 entités distinctes dont certaines sont exposées au niveau paysager. Sur les trois quarts de la forêt, les potentialités stationnelles sont bonnes et les conditions sont favorables à la production de bois d'œuvre feuillu (chênes sessiles et feuillus précieux). Les premières plantations datent de 1967 et s'échelonnent jusqu'en 2023. La forêt est composée aux trois quarts de feuillus, majoritairement en robinier et chênes, et un quart de résineux, dont l'état sanitaire est à surveiller. Elle a été marquée par des dépérissements de frênes et de sapin pectiné.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt : L'enjeu de production est majoritairement bon à très bon avec toutefois des zones de fortes pentes. La fertilité du sol permet la production de bois d'œuvre feuillu, ainsi que de bois de feu au titre de l'affouage. L'enjeu écologique est ordinaire. L'enjeu paysager est classé, reconnu sur la moitié de la forêt, compte tenu de la visibilité d'une partie du massif forestier depuis la route départementale 1083, et des sentiers pédestres traversant les cantons du Mont Genezet et celui de la Cueille.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent : sur les vingt dernières années, la surface prévue en régénération a été réalisée. Cette dernière de 7.16 ha était exclusivement composée de feuillus mûrs. Une surface hors régénération a également été ouverte. En effet, la chalarose du frêne s'est étendue sur de nombreux peuplements. Ceux-ci ont donc fait l'objet de coupes sanitaires importantes, « En Brenon » et « Mont-Genezet, où les peuplements feuillus sont désormais appauvris. Pour le reste, l'essentiel des coupes a donc consisté à des coupes d'amélioration dans les taillis sous futaie feuillus et résineux ».

Monsieur Yann GILBERT, présente les différentes cartes : carte des essences, des types de sols, des peuplements, déjà détaillées lors de l'intervention d'octobre 2023. Ceci permet d'avoir une visibilité de la forêt, et des décisions à prendre la concernant.

Une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour valider ce prochain plan d'aménagement. Elle interviendra en février 2024.

Avant leur départ de la séance du conseil municipal, **Monsieur le Maire** remercie chaleureusement pour leur professionnalisme et leur nouvelle présentation ce jour aux élus, les deux agents de l'Office National des Forêts.

Messieurs GILBERT et SUILLLOT remercient à leur tour **Monsieur le Maire** et les élus municipaux. Ils prennent congés de ces derniers et quittent la séance du conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 3 novembre 2023, présenté aux élus municipaux, fait l'objet des modifications suivantes :

« **Madame Amandine GAGNEUX et Monsieur Michel PERRIN**, conseillers municipaux, étaient absents, excusés mais non représentés. »

Le procès-verbal, incluant les modifications précisées ci-avant, est adopté à la **MAJORITÉ** avec une abstention : **Monsieur Michel PERRIN**, conseiller municipal.

3. Primes pouvoir d'achat

Monsieur le Maire présente l'information reçue concernant la création d'une prime pouvoir d'achat. Le décret du 31 octobre 2023 précise les modalités d'instauration et de versement de cette prime.

Le montant total qui sera à ventiler pour la commune s'élève à 1 130 €uros. **Monsieur le Maire** faisant des propositions aux élus municipaux prenant en compte la quotité de temps de travail de chaque agent au sein de la commune pour la répartition de la dite prime.

Madame Frédérique VUILLOT, conseillère municipale, ne souhaite pas prendre part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'**UNANIMITÉ** des votants, pour une attribution de prime à chacun des quatre agents communaux. Le tableau d'attribution des primes sera annexé à la délibération.

4. Achat local « ancien atelier de menuiserie »

Considérant la proposition de vente à la Commune d'un bâtiment « *ancien atelier de menuiserie* » par son propriétaire, **Monsieur Christophe THEVENIN**, la commune avait fait part d'un certain intérêt. Une première rencontre a eu lieu sur place pour un état des lieux du local. Le constat a laissé apparaître qu'il s'agit d'un bâtiment sans ouverture, sans raccordement ni à l'eau, ni à l'assainissement. Il est constaté une fissure de la façade par endroit, de plus il n'y a pas de stationnement devant.

Par décision du 6 octobre 2023, le conseil municipal a autorisé **Monsieur le Maire** à faire une proposition d'achat négociable pour ce bâtiment. Une seconde rencontre avec le propriétaire a eu lieu, le 21 octobre 2023, en mairie pour négocier le prix.

En date du 03 novembre 2023, le conseil municipal maintenait son offre à 15 000 €uros, frais de notaire inclus. Soit un achat à 13 500 €uros déduction faite des frais de Notaire de 1500 €uros selon le montant que l'étude notariale consultée a donné.

Le Maire expose que le propriétaire, après un délai de réflexion, a accepté la proposition, les deux parties se sont entendues sur 15 000 €uros frais de notaire compris.

Le propriétaire demande que les frais de diagnostic de Performance énergétique soient à la charge de l'acheteur. Ces frais s'élèvent à 90 €uros. La commune accepte. Le Conseil Municipal, est favorable à ces dispositions.

A l'**UNANIMITÉ** des présents, **Monsieur le Maire** est autorisé par le conseil municipal à effectuer les démarches pour la conclusion de l'achat à **Monsieur Christophe THEVENIN**.

5. Point repas des ainés 2023 – Tarif pour repas payants

Le « repas des ainés » (personnes de la commune âgées de plus de 70 ans), a renoué avec sa forme traditionnelle en présentiel cette année. La Commission Action Sociale l'a organisé le 26 novembre dernier, préparé par le restaurant « Le Mijeli » de Plainoiseau. Les membres de ladite commission communale et les agents communaux ayant également été bénéficiaires de ce repas. Des paiements de repas, pour la somme de 25 €uros seront recouverts pour :

- Les conjoints d'ainés, âgés de moins de 70 ans
- Les conjoints des membres de la Commission action sociale
- Les conjoints d'agent du personnel

La proposition tarifaire de 25 €uros, en recouvrement des repas pris par des personnes de moins de 70 ans et / ou conjoint des membres de la commission action sociale ou d'agent du personnel, est adoptée à la **MAJORITÉ** avec une abstention : *Monsieur Christian MESSAGER, conseiller municipal.*

6. Huis-clos :

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** informe les élus municipaux qu'il souhaite demander le huis-clos en raison d'une lettre d'une habitante de la commune adressée à **Monsieur le Préfet du Jura** à caractère diffamatoire avec dénonciation calomnieuse. **Monsieur le Maire** a été informé par le cabinet de Monsieur le Préfet du Jura de la situation. Il réfléchit à un dépôt de plainte.

A l'**UNANIMITÉ** des élus présents, le huis-clos est accepté pour permettre à **Monsieur le Maire** d'apporter tout élément utile aux élus municipaux concernant cette situation.

Le huis-clos débute à 19h50. Il est levé à 20h14.

7. Compte rendus et informations diverses :

- SICTOM du bassin lédonien :

Monsieur Christian MESSAGER, conseiller municipal, a représenté la commune lors de la dernière assemblée générale du Sictom du bassin lédonien. Il informe les élus municipaux que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères va augmenter, de 6.5 % pour l'année 2024, expliquée par l'augmentation des charges diverses. En parallèle, la qualité de tri s'améliore nettement. Le compostage des déchets va être généralisé à l'ensemble des foyers, une campagne d'information sera faite.

La déchetterie de Bletterans sera fermée au public en raison de travaux de remise aux normes pour 6 mois au cours de l'année 2024. Les dates précises ne sont pas encore connues.

- Plan communal de sauvegarde :

Monsieur le Maire informe les élus communaux que le travail portant sur le Plan Communal de Sauvegarde est en bonne voie de réalisation. Ce dossier étant également suivi par **Monsieur Christian MESSAGER**, conseiller municipal.

8. Questions diverses

- Fuite au chèneau de la salle des fêtes :

Monsieur Michel PERRIN, conseiller municipal, a constaté une fuite au chèneau de la salle des fêtes. **Monsieur le Maire** l'informe que les services techniques ont eu connaissance de ce problème. Des dispositions seront prises pour intervenir de façon sécurisée lors d'une prochaine intervention d'entreprise.

- Véhicule en stationnement rue du Capitaine Arrachart :

Monsieur Michel PERRIN, conseiller municipal, fait part aux élus municipaux qu'un véhicule semble en stationnement longue durée sur la voie publique. Il se questionne sur le risque engendré pour les caniveaux. **Monsieur le Maire** adressera un courrier au propriétaire.

- Subvention association des chasseurs :

Monsieur le Président de l'association, Sébastien COMTE, a questionné un élu municipal quant à l'attribution de la subvention annuelle communale de 150 €uros. **Monsieur le Maire** souhaite qu'un mail soit adressé en mairie. Cela permettra d'obtenir une réponse officielle plutôt qu'un échange verbal non écrit.

- Absence de sapins de Noël décorés devant la mairie :

Monsieur le Maire explique que la façade de la salle des fêtes est décorée mais que, dans un souci de préservation de l'environnement et de la biodiversité il n'a pas souhaité que des sapins soient installés cette année.

- Aire de jeux pour les enfants en très bas âge :

Monsieur Michel PERRIN, conseiller municipal, questionne Monsieur Eddy LACROIX, 1^{er} adjoint au Maire, en sa qualité de vice-président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, quant à l'intervention financière de ladite collectivité dans la création d'aires de jeux pour enfants en très bas âge. Réponse lui est apportée que la communauté de communes n'a pas vocation à intervenir dans ce type d'équipement qui est à la charge essentiellement des communes. Décision ayant été prise par l'exécutif en ce sens au cours de l'année.

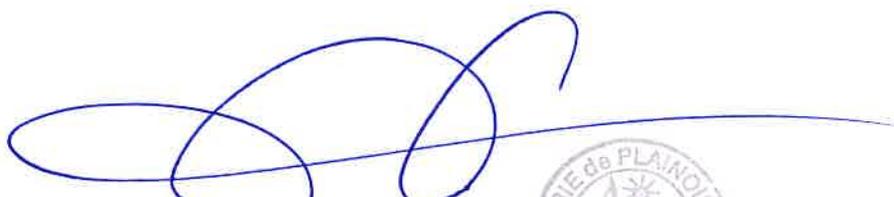
Monsieur le Maire informe les élus que les cordes de l'aire de jeux pour enfants ont été changées au cours de l'année.

Monsieur le Maire, remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 20h30. Le prochain Conseil Municipal se tiendra en février 2024.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire
Président de séance,

Le 1^{er} adjoint au Maire
Secrétaire de séance,



Daniel BONDIER



Eddy LACROIX